

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 22 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 22 octobre, a examiné 1 avant-projet de loi du pays ; arrêté 2 projets de délibération du Congrès ; adopté 1 délibération du gouvernement ; adopté 26 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers. Il a également examiné un rapport.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la profession de psychologue, accompagné de son projet de délibération d'application.

> *Voir communiqué détaillé « Profession de psychologue »*

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant l'avenant à la convention de délégation de compétence relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs conclue entre la Nouvelle-Calédonie et la province Sud le 23 novembre 2015. Ce texte renouvelle la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la province Sud pour le suivi et le contrôle des centres de vacances, centres de loisirs, camps de scoutisme, camps itinérants et séjours à l'étranger qui accueillent des mineurs. Les missions ainsi déléguées concernent la réception et l'instruction des déclarations de première ouverture d'un site d'accueil, puis la délivrance des habilitations ; la réception et l'instruction des déclarations et des projets pédagogiques des séjours, puis la délivrance des habilitations ; le contrôle des centres de vacances, des centres de loisirs et des camps de scoutisme.

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant le livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (produits de santé).

> *Voir communiqué détaillé « Code de santé »*

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Danilo Guépy en qualité de directeur par intérim de la Sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR).

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux ; et secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société minière Georges Montagnat (SMGM) à céder 330 000 tonnes humides de minerai de basse teneur en nickel à des sociétés chinoises *via* la société Glencore International AG, pour une période de deux ans. Cette autorisation est accordée pour des produits miniers en provenance des sites miniers de Ouinné et de La Tontouta exploités par la SMGM. Les teneurs sur sec du minerai cédé sont inférieures à 1,8 % en nickel par cargaison et en moyenne annuelle. Cette demande vient en renouvellement de l'autorisation d'exportation de minerai basse teneur délivrée par l'arrêté n° 2017-1899/GNC du 18 août 2017 et qui est arrivée à échéance le 28 août 2019. Le comité du commerce extérieur minier a émis un avis favorable à la demande.

> Voir communiqué détaillé « Export de minerai »

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Qantas pour la période du 27 octobre 2019 au 28 mars 2020. Le nombre de rotations hebdomadaires opérées à destination de Nouméa pour l'année 2019 est de 6 (4 vers Sydney et 2 vers Brisbane), contre 4 en 2018. Soit un total de 1 044 sièges hebdomadaires contre 672 précédemment.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Vanuatu pour la période du 27 octobre 2019 au 28 mars 2020. Hormis des modifications d'horaires mineures, il est le

même que celui de la saison dernière avec 4 rotations hebdomadaires entre La Tontouta et Port-Vila.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air New Zealand pour la période du 27 octobre 2019 au 28 mars 2020. Il ne présente pas de modification par rapport à celui de la saison dernière avec toujours 2 rotations régulières par semaine à destination d'Auckland. Comme l'année précédente, 8 rotations supplémentaires sont prévues tous les lundis pendant la haute saison (décembre à février). Néanmoins, 401 sièges supplémentaires par semaine sont proposés en raison de la mise en ligne d'un d'Airbus 321neo, de capacité supérieure.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Tahiti Nui pour la période du 27 octobre 2019 au 28 mars 2020. Hormis un changement de type d'appareil, il n'y a pas de modification par rapport au programme de la saison dernière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Calédonie International pour la période du 27 octobre 2019 au 28 mars 2020. À partir du 3 décembre 2019, un partage de code avec la compagnie nipponne Japan Airlines permettra à Aircalin de proposer, au départ de La Tontouta, les nouvelles destinations de Fukuoka, Sapporo et Nagoya. Les liaisons domestiques nipponnes seront exploitées à bord d'appareils de la Japan Airlines. Durant la très haute saison, deux rotations ponctuelles vers Tokyo s'ajouteront aux cinq rotations hebdomadaires normalement programmées. Ainsi, la desserte de la capitale japonaise sera quotidienne entre le 16 décembre 2019 et le 10 février 2020 avec de surcroît, l'ajout de 3 vols supplémentaires durant la période des fêtes de fin d'année. En direction de l'Australie, on note essentiellement l'ouverture de 30 nouveaux sièges à la vente par semaine en direction de Sydney (appareils de plus grande capacité). Les 3 rotations hebdomadaires vers la Nouvelle-Zélande sont reconduites. La desserte fidjienne diminuera avec une seule rotation hebdomadaire, en direction de Wallis, qui s'arrêtera à Nandi. La desserte du Vanuatu bénéficiera de 7 rotations supplémentaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté, entre Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga (inter-îles Loyauté) d'une part et de Magenta vers Tiga, Touho, Koumac et Belep, d'autre part. À l'exception de deux ajustements horaires mineurs, ce programme reste identique au précédent, dans l'attente de sa refonte qui fera l'objet d'un prochain arrêté.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Loyauté.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-675/GNC du 26 mars 2019 pris pour l'application de la loi du pays relative à la régulation des marchés. Désormais, l'instruction d'une demande de dérogation à une mesure de restriction quantitative donnera lieu à la consultation, par écrit, d'au moins deux entreprises qui produisent localement des produits concurrents à celui pour lequel la dérogation est demandée. L'arrêté ainsi modifié précise que la production et la commercialisation des produits fabriqués localement doivent être effectives. Il prévoit également un délai de réponse de 10 jours ouvrés pour une entreprise locale consultée dans ce cadre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Maeva Bonnefois en qualité d'adjointe au chef du service de la promotion des filières et de la prospective de la direction des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sterenn Burdet en qualité d'adjointe au chef du service du contrôle et de l'expertise de la direction des Services fiscaux (DSF).

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité ; secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5 millions de francs à l'association pour le développement des entreprises du numérique dans le cadre de la mise en place d'un espace de « co-working » et d'hôtellerie d'entreprises.
> *Voir communiqué détaillé « Soutien au co-working »*

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5,8 millions de francs au lycée Lapérouse au titre de l'organisation de la fête de l'École calédonienne qui s'est tenue le 14 septembre 2019 au centre culturel Tjibaou. Cette somme permettra de couvrir la location du site, les frais de restauration des participants, les actions de communication et les diverses prestations de la journée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC). Il s'établit à 65,9 millions de francs en investissement et 3,6 millions en fonctionnement. Soit un budget total annuel arrêté à la somme de 367,9 millions, dont 296 millions en section de fonctionnement et 71,4 millions en section d'investissement ; l'investissement présentant un suréquilibre de 66,7 millions de francs.

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal ; secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié la présidence de l'Académie des langues kanak (ALK) à Didier Poidyalwane, en lieu et place d'Isabelle Champmoreau. Tous deux sont également désignés comme représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'ALK.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné de nouveaux membres au sein de la commission de surendettement des particuliers : Sylvie Ripamonti, responsable du pôle successions et affaires judiciaires à la Banque calédonienne d'investissement, devient titulaire au sein de la commission ; Fabien Buraglio, responsable de recouvrement et contentieux à la Société générale de banque, assurera sa suppléance.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a révisé, avec les professionnels du secteur, la certification de la Nouvelle-Calédonie « diplôme de moniteur de canoë kayak, va'a et disciplines associées ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant n° 35 du 4 juillet 2019 à l'accord professionnel de travail de la branche « Industries de Nouvelle-Calédonie » qui porte sur le plan de formation. Rédigé par les partenaires sociaux, il liste notamment les besoins de formations (compétences de base et savoir-être, stratégie commerciale et d'exportation, qualité, hygiène, sécurité et environnement). Le Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) pilotera les travaux d'ingénierie de la formation préalable à la mise en œuvre du plan de formation et accompagnera les partenaires sociaux dans la mise en œuvre ainsi que le financement d'actions de formation. L'extension de cet avenant le rend applicable à tous les salariés et employeurs de la branche industrie. Il avait précédemment été étendu au BTP.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la nouvelle composition du comité consultatif de l'environnement qui fait suite au renouvellement des institutions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 600 000 francs à l'association sportive Teamfly Newcaledonia (pratique de l'hydroflight et du flyboard) afin de lui permettre de participer à des championnats au Japon et aux États-Unis.

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour la pharmacopée en vigueur en Nouvelle-Calédonie afin de l'harmoniser avec celles applicables en Métropole et en Europe.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'un des cinq coefficients applicables aux prix fabricants hors taxes des médicaments et produits pharmaceutiques remboursables (le coefficient de la tranche 3 passe de 205 à 215). Pour rappel, dans le cadre des travaux d'actualisation du droit de la santé calédonien, de la réduction des dépenses de santé et du plan Do Kamo, le Congrès a récemment adopté de nouvelles règles de fixation du prix de vente au public des médicaments et des produits pharmaceutiques. Le principe pose que les médicaments et produits remboursables aux assurés sociaux ont pour base les prix fabricants hors taxes, réglementairement définis, et non plus les prix publics métropolitains. Ces prix fabricants hors taxes sont divisés en cinq tranches, auxquelles sont applicables des coefficients.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais (620 000 francs) engagés pour Arnaud Mathieu, chargé de l'expertise et du partenariat à la direction Santé, environnement, travail de Santé publique France, dans le cadre de sa mission d'expertise – du 27 septembre au 13 octobre 2019 – sur le domaine de la santé environnementale en Nouvelle-Calédonie. Cette mission consistait à accompagner le bureau santé environnement de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) dans la mise en place d'outils et de méthodes d'évaluation des risques sanitaires.

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Fabien Escot en qualité de directeur par intérim des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'organisation du comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail et renouvelé ses membres.

> Voir communiqué détaillé : « Comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail »

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis six avis favorables sur une demande de visa de long séjour, trois avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire et trois avis favorables sur une demande de carte de résident permanent. Il a accordé 14 autorisations de travail hors secteur minier.

Communications au président et aux membres du gouvernement :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport sur les risques extérieurs de la Nouvelle-Calédonie (risques financiers liés aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations et risques liés aux syndicats mixtes auxquels elle verse des subventions ou des taxes affectées).